



L'EMPLOI EN TENNIS DE TABLE

Plus de 1.000 personnes vivent du tennis de table en France. Ils sont joueurs professionnels, secrétaires administratifs ou surtout éducateurs sportifs (Animateurs ou Entraîneurs).

En région Centre-Val de Loire, c'est environ 40 éducateurs, 5 secrétaires et 9 joueurs professionnels qui concourent au rayonnement de la discipline sur le territoire.

Un emploi pour quoi, pour qui ?

Embaucher dans le milieu associatif, sportif et pongiste permet d'encadrer les pratiquants, de développer les activités proposées et de libérer ou compenser du temps de bénévolat.

Cela contribue forcément à l'essence même d'un club affilié : faire pratiquer le tennis de table.

Les clubs ayant plus de 100 licenciés sont presque tous employeurs pour répondre aux demandes des licenciés.

Les clubs de 60 à 100 licenciés peuvent se poser la question de l'encadrement de la pratique, sont un peu trop limités pour embaucher seul mais peuvent mutualiser et bénéficier d'un groupement employeur.

Les clubs souhaitant réfléchir ou s'engager dans l'emploi peuvent faire appel à la Ligue pour une visite de club ou un accompagnement spécifique.

Quels types d'emploi ?

Dans les clubs on observe :

- Des **animateurs** qui font vivre les séances pour fidéliser le public, animent la vie du club, recrutent de nouveaux adhérents (scolaires notamment), les accueillent.
- Des **éducateurs** itinérants qui encadrent les séances des clubs dans lesquels ils interviennent. Ils proposent des animations communes.
- Des **entraîneurs** qui encadrent les jeunes et adultes en vue de progression et de résultats sportifs. Ils accompagnent en compétition.



A savoir :

- ✓ Au niveau d'un comité ou d'une ligue apparaissent les postes de secrétariat (gestion des licences, courriers, saisie des pièces comptables...) et des postes d'animateur technique ou de conseiller technique.

Le coût de l'emploi :

- ✓ Chargé, le coût annuel d'un animateur/entraîneur au groupe 3 de la CCNS est d'environ 25.000€.

Soit environ 250€ par licencié pour les clubs de 100 licenciés.

De nombreuses aides à l'emploi existent et notamment dans le champ du sport : le CNDP emploi et le Cap Asso du Conseil Régional.